

Didier Vallverdu, Vice Président du Conseil Départemental 90 en charge des routes, est intervenu lors du Conseil Municipal du 11 janvier dernier, accompagné de M Demange, directeur du service des routes. Voici un résumé des discussions :

- **la RD83 est classée « route à grande circulation ».** Ceci implique l'obligation d'obtenir pour tout aménagement, non seulement l'accord du Département mais également celui de la Préfecture. Ce classement interdit également certains dispositifs (coussin berlinois, création de priorité à droite...).

- des modifications sont possibles (passage à 30km/h, installation de nouveaux feux rouges, dispositif très bas en entrée de village...) mais **rien ne doit bloquer le passage du grand convoi GE** (obligation de laisser 9m de largeur, interdiction de mettre des dispositifs en travers de la route type ralentisseur...)

- **le projet d'arrêté départemental** interdisant les poids lourds de plus de 7,5T (sauf desserte locale c'est à dire Angeot et les communes de la CCVS) est à la Préfecture. Il doit être validé par une commission spécifique « sécurité routière ». Aucune date n'est fixée malgré de très nombreuses relances.

- **la demande au Ministre des Transports de confier à l'APRR une étude sur la gratuité du péage de Fontaine a reçu un retour négatif.** Ceci est d'autant plus incompréhensible que l'objectif était juste une façon de démontrer l'intérêt de cette mesure pour la sécurisation d'un nombre important de villages, dans le contexte de l'accroissement de l'activité de la zone de l'aéroparc !

- **en ce qui concerne les radars :** le radar chantier déjà présent sur la RD83 direction Roppe sera placé à proximité de l'entrée de la ZAC de la Brasserie prochainement et verbalisera dans les 2 sens. Nous avons à nombreuses reprises demandé qu'il soit installé en agglomération, ce qui a été refusé. Deux ETU (Equipements de Terrain Urbain) seront installés en 2022 dans le village : l'un au feu rouge devant la Mairie (verbalisation excès de vitesse et franchissement du feu rouge), l'autre devant la ferme Crave – 63 rue de Gaulle vitesse).

- **les radars pédagogiques** ont été remplacés, ce qui nous permet d'avoir des statistiques fiables à nouveau (informations transmises aux gendarmes et à la Préfecture chaque mois).

L'ensemble du Conseil reste mobilisé pour que la traversée du village s'apaise. Il semble malheureusement que seule la verbalisation soit efficace dans notre contexte empêchant de gros aménagements de réduction de voiries ou de chicanes. **Nous travaillons sur des solutions pour renforcer les contrôles, notamment du non respect des priorités piétons sur les passages piétons (6 points et 135€ d'amende, très dissuasif !)**



Procès de la route reporté

Compte tenu des restrictions sanitaires, **le procès de la route initialement prévu dimanche 23 janvier est repoussé au dimanche 6 mars.** Nous espérons que la situation permettra de meilleurs échanges et surtout que le collectif qui nous accompagne pourra aller à votre rencontre la semaine d'avant avec plus de spontanéité.

Fermeture Mairie

Le secrétariat de Mairie sera fermé du **7 au 12 février 2022.** Merci pour votre compréhension et l'anticipation de vos demandes !

Communication

Restez connectés en temps réel ! Les informations évoluant très vite en ces temps incertains, nous vous encourageons à télécharger l'application Illiwap (QR Code ci contre) et à vous abonner à la Page Facebook de la Mairie.

Sans oublier notre site Internet et la page Internet Illiwap dédiée à notre commune https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-lachapelle-sous-rougemont_90058



@90058

Etat Civil

Naissance :

Tao, Pierre, Jean LORENZI né le 21-12-2021 à MULHOUSE – 68

Décès :

NOBLAT Irène, Odile, Marie épouse GAUTHERAT décédée le 16-12-2021 à TRÉVENANS – 90

Irène était très attachée à notre commune où elle est née. Elle s'est investie dans la vie du village et a été Conseillère Municipale pendant 2 mandats, de 1996 à 2008.

MONNIER Michel, René décédé le 08-01-2022 à TRÉVENANS – 90

Le mot du Maire

Cette année encore, la traditionnelle cérémonie des vœux a dû être annulée en raison du contexte sanitaire. Nous ne pourrions pas partager ce moment de convivialité qui nous permettait de nous retrouver, je m'adresse donc à vous par le biais de ce bulletin. Tout d'abord, au nom du conseil municipal **nous vous souhaitons une très bonne année 2022, tous nos vœux de santé, de bonheur, de sérénité, de prospérité et de réussite pour cette nouvelle année qui commence.**

Nous avons également dû annuler le repas des anciens, mais dès que les conditions seront plus favorables nous l'organiserons.

Nous avons également été contraint de repousser **le « procès de la RD83 », celui-ci a été reporté au dimanche 6 mars,** cela devrait être un moment important pour notre village. Chacun pourra s'exprimer, témoigner, écouter les arguments des différentes parties, se questionner collectivement sur le futur du village et définir ensemble les actions à mettre en œuvre pour l'avenir. **Le collectif Petit Pois Princesse qui était venu en juin 2021, viendra à nouveau à votre rencontre la semaine avant le procès pour préparer cet événement.** Réservez leur très bon accueil !

En ce début d'année 2022, le COVID est toujours présent et nous devons faire face à la situation et nous adapter en permanence, ce qui n'est pas toujours des plus facile.

Néanmoins, nous avons pu réaliser en 2021 quelques travaux dans la commune, je citerai les principaux :

- **Les travaux d'extension de la mairie.** Ils restent quelques finitions à l'intérieur, nous devrions pouvoir intégrer les locaux au mois de février. L'entreprise qui devait réaliser l'escalier d'accès à la terrasse et les garde-corps ayant déposé le bilan, nous avons pris du retard sur ce lot. J'espère que nous pourrions organiser avant l'été une inauguration qui vous permettra également de venir découvrir les nouveaux locaux.

- **A la salle des associations**, nous avons réalisé un faux-plafond pour améliorer l'acoustique et posé dans les combles une nouvelle isolation thermique. L'éclairage est maintenant en LED. Les travaux de mise en accessibilité des toilettes ont été réalisés.

- **Dans le bâtiment du dépôt de pain**, des travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés.

- Nous avons fait l'acquisition d'un **tracteur tondeuse** que nous pouvons équiper d'une lame à neige pour faire les trottoirs. Une lame à neige pour le gros tracteur a également été achetée et nous avons remplacé l'épandeur à sel qui était hors service.

Au total c'est environ 530 000 € qui ont été investis et nous avons été subventionnés pour un peu plus de 288 000 €.

En 2021, **la commune a obtenu une deuxième fleur**, nous pensions pouvoir remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré pour cette récompense lors de la cérémonie des vœux, ce n'est que partie remise.

Pour 2022, le conseil municipal a déjà engagé quelques investissements ou projets :

- Il nous faudra **terminer les travaux de la mairie.**

- **Au niveau de la salle**, nous allons travailler sur le parking et nous souhaitons aménager l'arrière pour en faire un espace de détente lorsque la salle est louée. Nous souhaitons également revoir l'aménagement de la cuisine, la rendre plus fonctionnelle. Des devis ont été chiffrés, il nous faut maintenant faire les demandes de subventions.

- Nous avons également commencé les études pour la **réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment mairie-écoles**, nous souhaiterions transformer l'ancienne mairie en appartement et en créer 2 nouveaux dans les combles. En 2022, nous ferons tout ce qui est études et surtout la recherche de financement (Etat, Région, Département...).

- **Mise en œuvre du budget participatif** (voir annexe du bulletin)

Nous verrons avec le conseil municipal, lors de l'établissement du budget 2022, si d'autres investissements peuvent être réalisés.

Le conseil municipal va devoir finaliser le **plan de zonage du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)**, la Communauté de Communes nous a fourni les études sur les zones humides et nous allons devoir en tenir compte dans nos propositions de terrains constructibles.

Je rappelle **qu'un registre est ouvert en mairie depuis le début de la procédure, à toute personne qui souhaiterait y inscrire un commentaire, les documents déjà validés sont également à disposition.**

Il ne nous a pas été possible d'organiser la moindre manifestation en 2020, et très peu en 2021, **j'espère que pour 2022, nous pourrons reprendre les animations qui rythmaient la vie de notre village, c'est aussi important pour nos associations.**

Je voudrais remercier très sincèrement toute l'équipe municipale, mes adjoints (Céline et David), les conseillers, pour tout leur investissement et le travail réalisé. **Je remercie les employés communaux (Valérie, Patricia, Philippe et David)** pour leur travail, leur investissement et leur disponibilité pour que notre village soit un village accueillant et des plus agréables à vivre

Enfin je voudrais également souhaiter la **bienvenue aux nouveaux habitants et j'adresse à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux et sincères pour cette nouvelle année.** Que 2022 soit pour vous et vos proches remplie de joie, que la santé vous accompagne dans tout ce que vous entreprendrez !

Prenez bien soin de vous.

Le Maire,

Eric PARROT

Vaccination à Lachapelle

RDV à la salle des associations, mercredi 2 février, de 15h à 18h sans RDV.

Se vacciner c'est se protéger !



Quelles animations dans notre village ?

Vendredi 25 février 20h
Salle des associations

Réunion ouverte à tous ceux qui souhaitent réfléchir ensemble aux animations à créer ou maintenir dans notre village. Les enfants et ados sont les bienvenus, leur vision ne peut qu'enrichir le débat !

L'association La Chapelloise vous attend nombreux pour exprimer vos idées et amener votre bonne volonté et votre bonne humeur !

Nouveau jeu de piste : recueil de documents et d'infos

Après le succès de l'édition 2021, l'Association La Chapelloise souhaite organiser un nouveau parcours, cette fois-ci sur le thème des 100 ans du Territoire de Belfort !

Objectif : découvrir comment était notre village il y a 100 ans sous la forme d'une enquête policière.

Nous cherchons donc des cartes postales anciennes, des photos, des anecdotes... Si vous souhaitez nous aider à construire ce parcours, faites vous connaître pour rejoindre le groupe de travail sur le sujet.

Contact : asschapellose@aol.com ou 06 40 16 82 41
Réponse souhaitée avant le 31 janvier.

Listes électorales

Pour voter à l'élection présidentielle (10 et 24 avril) et aux législatives (12 et 19 juin), vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au **vendredi 04 mars 2022.**

Recensement citoyen

Pour les jeunes (nés en 2005 et avant) qui ont eu 16 ans ou les auront prochainement : pensez à vous faire recenser en Mairie. Cette démarche est à effectuer dans le mois du seizième anniversaire ou durant les trois mois qui le suivent, afin de participer à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Se présenter au secrétariat de Mairie, avec :

- une pièce d'identité
- le livret de famille de vos parents
- un justificatif de domicile

Budget participatif #1

Merci aux 67 votants pour cette première édition ! On espérait faire un peu mieux mais c'est déjà une belle participation compte tenu des conditions difficiles actuelles qui ne favorisent pas vraiment l'échange d'idées...

Voici les résultats complets, pour rappel 3 choix étaient possibles par personne :

	Apprendre les gestes de prem...	32
	Station de lavage et/ou gonfla...	10
	Plantation d'un arboretum (se...	42
	Jeu de piste sur Smartphone	18
	Bar sur brouette	18
	Portrait de chapelons façon JR	18
	Réaménager la place de la Ma...	36

Le Conseil Municipal a donc décidé de valider deux projets :

- ⇒ la plantation d'un arboretum
- ⇒ L'apprentissage des gestes de premier secours

Contactez la Mairie si vous voulez être associé à leur réalisation concrète.

En ce qui concerne le projet arrivé en 2ème position (le réaménagement de la place de la Mairie), nous l'avons bien pris en compte mais il représente un budget important et nous souhaitons prendre le temps de créer un réel travail participatif sur ce sujet, probablement en lien avec la démarche Village du Futur.

Quant aux autres idées, elles ne sont pas abandonnées. L'Association La Chapelloise réfléchit pour en réaliser certaines.

Merci encore aux créatifs du village pour leurs idées et rendez-vous l'an prochaine pour une deuxième édition !

lavage

photos

Gestes budget participatif

nouvelles conditions climatiques

Lachapelle Rougemont

grand merci Belles fêtes **idée**

beau city stade famille

escape game vélo variétés 1er secours

Belle initiative

station

âge piste cyclable

Concours communal — Fleurs

Pour mémoire, le jury circule dans le village et note selon le barème suivant :

- Choc émotion : 7 points
- Entretien des plantes , propreté des abords : 6 points
- Harmonie des couleurs et choix des végétaux : 7 points

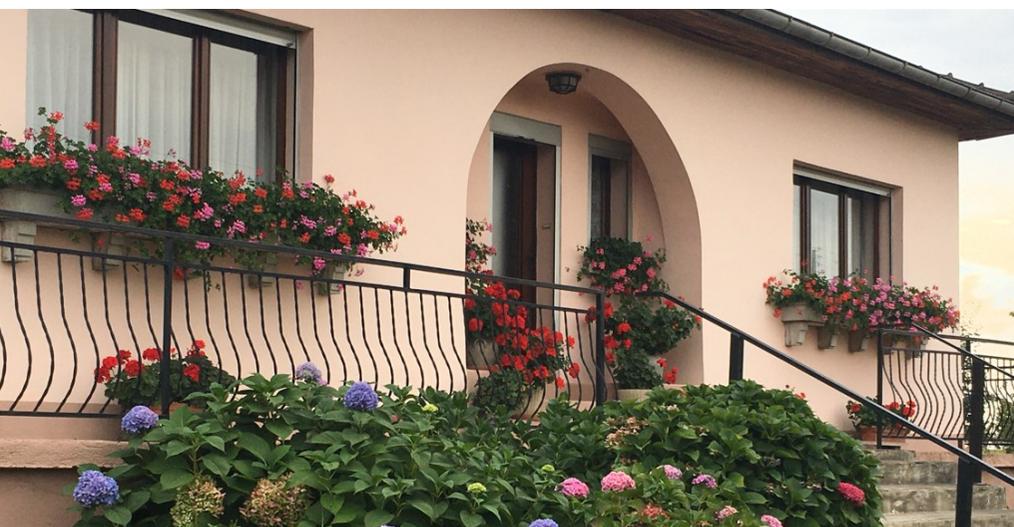
Les lauréats 2022 de chaque catégorie sont les suivants :

- « **Logements collectifs, balcons, terrasses** » : GERARD Philippe
- « **Commerce** » : Comptoir de Famille
- « **Maison avec jardin très visible de la rue** » : M & Mme BRAGHINI
- « **Fenêtres et Murs** » : M & Mme GEOFFROY
- « **Maison avec décor floral sur voie publique** » : M & Mme CONILH

Le jury a remarqué d'autres nombreuses belles réalisations et a souhaité encourager les familles KAUFFMANN, LITZLER, MONNIER, GRAPIN, VERRIER, VAN DE KERKOVE, WILLAUER et ZENTNER ainsi que les commerçants « Couture et P'tites choses » et « Chez Cetine ».

Merci à tous les Chapelons qui font des efforts pour embellir nos rues, été comme hiver.

Les décorations de Noël, nombreuses dans le village, étaient encore très réussies cette année !



Réunion publique — Bus

La desserte en bus de notre village est insuffisante pour satisfaire les besoins de nos collégiens, de nos lycéens et plus largement des personnes souhaitant pouvoir aller à Belfort ou à Rougemont sans utiliser leur voiture.

Vous êtes invités à une réunion avec le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) **pour discuter sur de futures modifications du réseau OPTYMO :**

Mercredi 2 février, 19h
Salle des associations